



INTERVENTION SNEP-FSU

SEMINAIRE DES ANIMATEURS D'AS

Mercredi 30 juin 2021.

Cette année de crise sanitaire que nous venons de vivre, aura vu les AS souffrir d'accumulations de difficultés :

- Une absence de cadrage national de la part de la direction nationale de l'UNSS en dehors des 3 scénarii proposés, qui se sont révélés insuffisants pour permettre un début d'année serein pour les activités de l'AS.
- Une prescription à géométrie variable de chefs d'établissement, de DASEN, de Recteurs qui ont décidé de faire arrêter les rencontres puis les AS. Notre Rectrice a ainsi interdit toute rencontre dès le début de l'année dans l'académie de Versailles.
- Une fermeture des installations sportives par certaines communes alors même qu'elles étaient ouvertes pour les cours d'EPS
- Le non-brassage des élèves (dans les repères EPS) interprété différemment dans les établissements qui a obligé de nombreuses réorganisations à compter de novembre 2020
- La fermeture complète des Installations Sportives d'intérieur en janvier

Autant d'éléments qui peuvent expliquer une chute de 38% au niveau national du nombre de licenciés, les lycées et LP ayant été beaucoup plus impactés par cette baisse que les collèges.

Nous savons que la situation a été très compliquée pour les cadres UNSS également. Nous les remercions d'avoir fait tout leur possible pour aider les AS et organiser, là où cela a été possible, des évènements.

Pendant toute cette période le SNEP-FSU a fait de son mieux pour aider les collègues tant pour le fonctionnement des AS que de l'EPS pour qu'ils puissent intervenir dans leur établissement. Là où il y avait des blocages nous sommes intervenues auprès des autorités académiques pour qu'elles entrent en discussion avec les propriétaires des installations sportives.

Les analyses budgétaires du SNEP-FSU étaient justes puisque le résultat de l'exercice 2020 présente un bénéfice de près de 7M€! L'aide au contrat licence aurait donc pu être bien plus

importante dès cette année. C'est pourquoi nous avons insisté auprès de l'UNSS pour que les AS soient à nouveau aidées en 2021-2022.

Lors de l'AG du 8 juin, nous avons obtenu que 5.5M€ des 7 M€ soient reversés en direction des AS avec une nouvelle aide pour le paiement du contrat licence 2021-2022 et avec l'augmentation des crédits d'animation pour les services départementaux et Régionaux.

Après de nombreuses années d'interventions, le SNEP-FSU a enfin obtenu la mise en place d'un groupe de travail national autour du calcul du contrat licences. Les cadres départementaux ont eu à charge d'organiser une consultation des AS et des coordonnateurs de leur territoire. Force est de constater que celle-ci a été gérée de manière très hétérogène selon les régions et que les collègues n'ont pas toujours répondu présents car préoccupés par une situation sanitaire complexe. Charge au groupe de travail national de travailler, de chiffrer et de comparer les meilleures propositions afin de les présenter aux prochaines AG UNSS. La mise en place de ce nouveau calcul est prévue pour la rentrée 2022.

Enfin, nous ne pouvons pas passer sous silence les difficultés de fonctionnement que connaît la structure UNSS depuis ces 2 dernières années scolaires. Les cadres UNSS, comme les animateurs d'AS, souffrent du mode de communication, des orientations et des décisions prises sans concertation par la Direction nationale UNSS. Après le 2S2C et les défis du 1^{er} confinement du printemps 2020, la DN UNSS n'a fait qu'impulser des activités en dématérialisées et insister pour que les cadres en soient les promoteurs. Les AS et les élèves n'ont pas adhéré à ces projets. Pour preuve, le Trophée des AS et ses « défiches » n'ont attiré qu'un peu plus de 1000 élèves issus d'une cinquantaine d'AS ce qui représente 0,04% des licenciés ! Et en cette fin d'année, ce sont les Jeux des jeunes qui nous ont été proposés avec des tests physiques et des quizz « santé » qui n'emporteront pas plus l'adhésion des élèves. Pour terminer sur ces « innovations », l'UNSS compte faire la promotion de la carte passerelle (dispositif du plan héritage JOP 2024 du CNOSF) qui permet aux licenciés UNSS de 6^{ème}, qui représentent le 1^{er} vivier de nos licenciés, d'accéder à 3 séances gratuites dans un club. Pour inciter les élèves à ne pas réadhérer à l'AS les années suivantes, il n'y avait pas meilleure idée !

L'UNSS d'après pandémie ne pourra être complètement celle d'avant. Il faudra du temps pour y revenir et il est donc nécessaire de travailler à des étapes et des projets pour regagner l'adhésion des élèves et pour retrouver l'attrait perdu pendant cette crise sanitaire.

Il nous faut nous projeter rapidement sur la prochaine rentrée ; reprendre les rencontres et les compétitions en présentiel et parallèlement, reprendre les entraînements pour s'y préparer. Pour cela tout doit être mis en œuvre pour sanctuariser le mercredi après midi comme temps privilégié du sport scolaire, notamment dans les lycées où les LP.

A contrario du thème choisi par le ministère pour la JNSS, le développement durable, le SNEP-FSU invite pour sa part les collègues à proposer l'organisation de tournois ou d'initiations à des activités sportives ou artistiques en tout premier lieu. Il nous faut envoyer un message fort à nos élèves : reprendre la pratique des APSA ! C'est ça l'urgence.

Pour faciliter la reprise, le SNEP-FSU a également demandé que les 3 scénarii de l'UNSS soient complétés par des règles communes à tous les territoires et compréhensibles par tous (animateurs d'AS, chefs d'établissement, cadres UNSS, autorités rectorales), ainsi que par des précisions sur les prises de décisions pour les organisations UNSS (qui les prend et à quel moment).

Pour terminer, nous souhaitons nous adresser aux collègues qui vont nous quitter en cette fin d'année (retraite, mutation) et les remercier pour toutes ces années passées avec nous et qui ont contribué à la dynamique de notre département.